Extrait de l'ouvrage :
Droit d'asile - Etat des lieux et perspectives
Ss la dir. de Julian Fernandez et Caroline Laly-Chevalier
EAN : 978-2-233-00756-8
éditions A.Pedone 2015

CRISES INTERNATIONALES ET DEMANDES DE PROTECTION

Ce sont ces hommes et ces femmes chassés de leur pays lors de grands traumatismes qui ont incité à la création du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. On pense à la Seconde Guerre mondiale qui avait vu en son temps, et durant la précédente guerre, un très grand nombre de réfugiés affluer en Europe et en France en particulier. On se souvient de ceux qui sont arrivés les premiers, ceux auxquels un régime juridique international dans le cadre de la Société des Nations avait été proposé : les Arméniens qui fuyaient la répression et les survivants du génocide, les Russes qui fuyaient les développements de ce qui allait devenir l'Union soviétique – tous les deux d'ailleurs étaient à la fois réfugiés et apatrides puisqu'ils n'étaient plus ressortissants de ces deux Etats.

Les crises internationales ont permis le développement de régimes juridiques protégeant ceux qui en étaient les premières victimes : des régimes exorbitants du droit commun qui se substituent à la protection de l'Etat d'origine, et, à travers la convention de Genève, introduisent une protection internationale. Ce dernier instrument n'est pas le seul fondement sur lequel les Etats accordent de tels statuts protecteurs. Un certain nombre d'Etats reçoivent depuis des années des millions d'Afghans, comme le Pakistan, sans avoir signé ou ratifié la Convention de Genève, mais appliquent leurs propres normes d'hospitalité et le principe de droit international coutumier de non refoulement. Celui-ci, bien établi en droit international général, permet ainsi de protéger les réfugiés dans les pays qui n'ont pas ratifié la Convention de 1951.

Au XXe siècle, le Haut-Commissaire Fridhof Nansen et le passeport qui porte son nom ont permis de protéger un très grand nombre de personnes arrivées en France: les Arméniens, les Asssyro-chaldéens, les Russes, arrivant successivement sur le territoire, notamment via le port de Marseille. La plupart d'entre eux sont devenus des citoyens de la République tout comme leurs descendants, contribuant ainsi grandement à l'évolution, au développement et à la qualité de la société française. Mais tout n'a pas été exemplaire dans la manière dont les réfugiés, notamment les espagnols, ont été accueillis en France. Il est d'ailleurs intéressant de comparer, après plusieurs années, la manière dont la France a répondu à cette situation avec

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

Extrait de l'ouvrage :
Droit d'asile - Etat des lieux et perspectives
Ss la dir. de Julian Fernandez et Caroline Laly-Chevalier
EAN : 978-2-233-00756-8
éditions A.Pedone 2015

la manière dont les Etats comme le Liban, la Jordanie, la Turquie ou l'Iraq, répondent aujourd'hui à un afflux massif de réfugiés.

A l'époque, en effet, près de 400 à 500 000 espagnols étaient aux frontières de la France. Dans un premier temps, à l'instar des volontés de sa diplomatie au regard du conflit syrien, la France a vainement tenté de négocier avec Franco la mise en place d'une zone tampon en vue de garder ces personnes sur le territoire de l'Espagne. Etant donné la difficulté dans laquelle se trouvaient ces Espagnols en 1939, beaucoup ont péri de leurs blessures et de l'attente grandissante de l'Etat français à les accueillir. Dans un second temps, d'autres mesures regrettables, qu'il ne faudrait pas reproduire dans la gestion des crises actuelles, ont été mises en place comme la séparation des hommes et des femmes et l'internement des réfugiés dans des camps fermés. Beaucoup sont décédés des suites de conditions de vie très difficiles et précaires, sinon de désespoir.

Il faut donc à la fois se satisfaire de la tradition d'asile de la France qui s'est exprimée de bien des manières à l'occasion de ces crises et peut-être aussi espérer aujourd'hui qu'elle soit à la hauteur de la réponse qu'elle a apportée hier. J'aimerais rappeler la situation de ce qu'on a appelé les *boats people* et la démarche commune qu'avait faite Jean-Paul Sartre et Raymond Aron à l'Elysée pour qu'un grand nombre de Vietnamiens, Laotiens et Cambodgiens puissent bénéficier d'un asile en France. Plus de cinq cent mille d'entre eux ont à l'époque pu bénéficier d'une protection, c'est-à-dire d'une réponse spécifique à leur situation par l'organisation d'un secours et d'une réinstallation (on n'utilisait pas encore ce terme à l'époque), vers des pays comme les Etats-Unis, la France et d'autres Etats européens qui se sont engagés à les accueillir. Il faut rappeler que les années 70 sont marquées par le choc pétrolier, la fin des trente glorieuses. La France était confrontée à une situation économique et sociale déjà difficile, et, pour cette raison, la médaille Nansen, qui est pour nous l'équivalent du prix Nobel pour l'humanitaire, avait été décernée au Président de la République de l'époque, Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, en hommage à l'initiative qui avait permis l'accueil donné par la France à ces personnes qui étaient en besoin de protection.

Ce que nous constatons aujourd'hui, devant la multiplication des conflits, c'est l'incapacité, de la communauté internationale à prévenir de telles crises et à les résoudre durablement. Nous sommes confrontés à 51 millions de personnes déplacées ; 17 millions de personnes à la fin du mois de décembre 2013 avaient le statut de réfugié, parmi elles 5 millions de réfugiés palestiniens – et depuis plus de 60 ans, la situation de ceux-ci est malheureusement emblématique. Bien sûr, la Syrie est aujourd'hui au centre des crises provoquant de l'exil, avec plus de trois millions et demi de

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info